

LE FOCUS

COMMENT CONJUGUER BAISSSE DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE ET EQUILIBRE FINANCIER DES SERVICES D'EAU ?

En 2023, la consommation nationale d'eau a diminué de 3 à 4 %, contre une baisse annuelle de 0,5 à 1 % en moyenne ces dernières années (source : FP2E, la FNCCR et Intercommunalités de France). Dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse notamment, la consommation d'eau potable a même reculé de 3,7 % durant cette même année, la sécheresse de l'été 2022, qui a frappé les esprits, ayant joué un rôle majeur. Cette tendance a aussi été observée à la suite des arrêtés sécheresse qui se sont multipliés en 2023, interdisant certains usages (arrosage des pelouses, remplissage des piscines, lavage des voiries, etc.) et imposant à certains industriels et entreprises de réduire leur consommation, et *de facto* leur activité s'ils ne s'étaient pas adaptés en amont.

Cette baisse, à saluer compte tenu des effets des dérèglements climatiques sur la disponibilité de la ressource, impacte l'équilibre financier des services de l'eau. En effet, ce dernier repose sur le volume d'eau consommé : si la consommation baisse, les recettes récoltées par la facture d'eau diminuent alors que les charges des services d'eau restent fixes (masse salariale, investissements, facture d'énergie, etc.).

Pour pallier les effets de la baisse des consommations, à défaut de trouver une source de financement extérieure, un des leviers est d'élaborer une tarification de l'eau adaptée aux dépenses du service et aux réalités du territoire. En vue d'élaborer une stratégie tarifaire adaptée à son territoire, le Club des économies d'eau a rédigé une fiche recommandation retraçant les déterminants de la facture d'eau. Le sujet d'équilibre financier des services d'eau fera l'objet du 2^{ème} volet.



NOUVEAUTÉ

[ÉCONOMIES D'EAU ET ESPACES VÉGÉTALISÉS : DE LA CONCEPTION A L'ENTRETIEN]

Les villes sont de plus en plus vulnérables face à la hausse des températures. Le phénomène d'îlot de chaleur urbain, dû aux activités humaines en ville et à la densité du bâti, accentue les effets de la hausse des températures. Réintégrer et préserver la nature en ville permet d'atténuer et de limiter ce phénomène.

Facteur d'attractivité pour les collectivités, les espaces végétalisés nécessitent des besoins en eau plus ou moins conséquents selon le contexte climatique et météorologique, la typologie de l'espace et les modalités d'arrosage. Or, la raréfaction de l'eau et l'assèchement des sols, accentués par le dérèglement climatique, exhortent à une meilleure gestion de ces espaces. Sans l'adaptation des plantations aux périodes de fortes chaleurs, les besoins d'apport d'eau et d'entretien des sols vont inexorablement augmenter entraînant de facto une hausse du budget des collectivités dédié aux espaces végétalisés. Par ailleurs, l'arrosage des espaces végétalisés n'est pas considéré comme un usage prioritaire en période de sécheresse.

Ces constats témoignent de l'importance d'interroger les besoins et consommations actuelles des espaces végétalisés et proposer des bonnes pratiques pour réduire la quantité d'eau utilisée, afin de préserver ces espaces et leurs bienfaits, dans une logique d'économie d'eau.



ÉCONOMIES D'EAU
ET ESPACES
VÉGÉTALISÉS
De la conception à
l'entretien



guide de l'eau



Télécharger [ici](#) la nouvelle fiche recommandation du Club des économies d'eau



ON EN PARLE DANS LA PRESSE

[DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET ECONOMIES D'EAU : INVENTER DE NOUVEAUX MODELES FINANCIERS]

Comment intégrer dans les contrats de délégation de service public des objectifs de baisse de consommation en eau potable ?

L'agglomération de Brive (19) a inclus un système de type « bonus-malus » dans le [contrat avec son délégataire](#) dans lequel la rémunération de ce dernier est liée à l'atteinte d'objectifs de performance, dont la baisse annuelle des volumes prélevés. Il prévoit une réduction de 13 % « avant compteur », c'est-à-dire sur la partie exploitation des usines et du réseau, et 8 % « après compteur », pour ce qui concerne la réduction des consommations par les usagers domestiques. Les moyens pour atteindre les objectifs fixés sont à la discrétion du délégataire (et non imposés par la collectivité). Le délégataire a la charge du financement des actions prévues pour économiser l'eau. Néanmoins, l'agglomération de Brive assure le financement du renouvellement des canalisations.

Parallèlement, en collaboration avec le centre de recherche de Suez le LyRE, [l'agglomération de Brive](#) a lancé le projet « DEM'Eau : les démonstrateurs d'économies d'eau » qui œuvrent à évaluer l'efficacité des différentes actions mises en place pour économiser l'eau. Concrètement, ce projet vise à évaluer la performance des solutions hydro-économiques existantes, construire un référentiel de consommations d'eaux domestiques, définir un protocole d'évaluation qualitatif et quantitatif de l'impact des actions, évaluer le rapport coût-acceptabilité-efficacité des dispositifs, etc.

Dans un même ordre d'idée, la [métropole européenne de Lille](#) a instauré un tarif progressif des volumes d'eau vendus dans son contrat de distribution de l'eau potable avec son délégataire. En effet, au-delà d'un certain seuil correspondant aux objectifs d'économies d'eau que le concessionnaire s'est engagé à atteindre, le prix d'achat de l'eau vendu au délégataire sera multiplié par plus de deux. Le contrat ayant débuté au 1^{er} janvier 2024, plusieurs actions sont prévues : chasses aux fuites, distribution de kit hydro-économiques, actions auprès des grands consommateurs, etc.

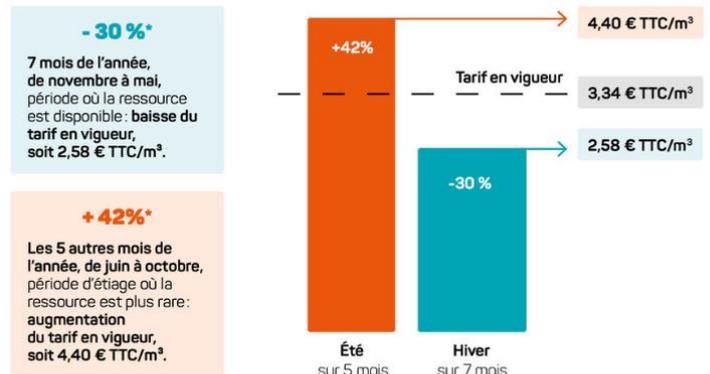
[AU FIL DES SAISONS, DIFFERENTS TARIFS DE L'EAU]

Elle y réfléchissait et l'a à présent fait ! [Toulouse métropole](#) (31) a adopté sa tarification saisonnière de l'eau. Dorénavant, l'eau est plus chère entre juin et octobre. L'objectif ? Inciter les usagers à réduire leurs consommations lorsque la ressource est à la fois la plus sollicitée et en phase de décharge, soit pendant les mois de juin et octobre.

Concrètement, pendant cinq mois, de juin à octobre, l'eau coûte plus cher que le reste de l'année, quand la ressource est davantage disponible. La baisse et la hausse du tarif ne s'appliquent ni à l'abonnement (part fixe de la facture), ni aux taxes et redevances des organismes publics, mais à la part variable de la facture d'eau et d'assainissement qui dépend des volumes consommés.

La tarification saisonnière de l'eau ne pénalise pas les ménages ayant une consommation stable sur l'année, les mois majorés étant compensés par les sept mois de baisse du prix de l'eau. Néanmoins, un ménage qui consomme plus l'été, (par exemple pour arroser son jardin grâce au réseau public d'eau potable ou remplir son équipement de loisir privé tel que sa piscine ou son jacuzzi), verra sa facture annuelle augmenter.

Afin d'informer et d'expliquer aux usagers cette nouvelle tarification, un [dépliant](#) de 5 pages a été créé.



Tarif en vigueur au 1/01/24: 3,34 € TTC/m³, sur la base de 120 m³ consommés par an.
* La baisse et la hausse de tarif ne s'appliquent pas à l'abonnement ni aux redevances d'organismes publics.



Communiquer et vulgariser concomitamment à la mise en place d'une tarification incitative aux économies d'eau (qu'elle soit saisonnière ou progressive) se révèlent indispensables pour engendrer un changement de comportement pérenne chez les usagers domestiques.

Depuis 2023 et sur plusieurs communes dont la commune de Grasse, la [Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse](#) a aussi mis en place une tarification saisonnière. Concrètement, pendant la période d'étiage (nappes à des niveaux bas), lorsque la diminution de la ressource provoque notamment des conflits d'usage, il convient que le consommateur soit poussé à la sobriété dans ses usages quotidiens.

À Grasse (06), sur les quatre mois de juin à septembre, lorsque la ressource sur le territoire est moins disponible, le coût au m³ est augmenté de 20 % alors que pour les mois d'octobre à mai, le coût est diminué de 30 % jusqu'à 120 m³ et de 7,5 % sur les tranches de consommation les plus élevées.

Les simulations de factures réalisées montrent qu'un foyer de deux personnes vivant dans un appartement et consommant 80 m³, verra sa facture baisser de 1,8 %, alors qu'une résidence secondaire, dont les occupants consomment 66 m³ dont la moitié en été aura une facture de 3,8 % plus élevée. L'impact pour l'utilisateur est donc limité, mais l'incitation à la sobriété est bien là.

Pour accompagner cette tarification, l'agglomération a mis à disposition un [kit de communication](#) pour sensibiliser les collectivités adhérentes, habitants, acteurs industriels, économiques et touristiques aux écogestes, et vulgariser les différentes restrictions qui peuvent avoir lieu en période de sécheresse (selon un code couleur correspondant aux 4 stades : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise).



LES POINTS D'ATTENTION

Dans un [avis rendu](#) par le Conseil économique, social et environnemental, le 29 novembre 2023 la tarification saisonnière est à encourager « dans l'ensemble des communes où l'équilibre entre la ressource et la consommation d'eau est menacé de façon saisonnière, y compris dans celles qui n'ont pas d'activité touristique. »

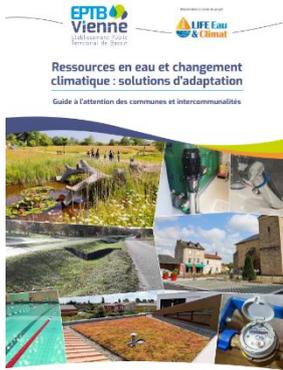
Alors que d'autres s'inquiètent que cette mesure ne fasse pas la différence entre l'eau vitale et l'eau superflue, et qu'un mauvais signal soit envoyé par cette tarification en laissant gaspiller l'eau en hiver pour la préserver l'été, le Club des économies d'eau rappelle qu'il est toujours possible de remédier à cette crainte en menant toute l'année des actions de sensibilisation.



LES APPELS A PROJET

Accompagner la sobriété en eau des acteurs économiques non agricoles
AE Rhône Méditerranée Corse

Cet appel à projet offre la possibilité aux acteurs économiques de réduire leur impact sur la ressource en réalisant des projets d'économies d'eau. Exemples de projets financés : recyclage des eaux, réparation des fuites, réutilisation des eaux usées traitées, etc. [Pour en savoir plus](#)
Date limite de candidature : **30 septembre 2024**



Guide à l'attention des collectivités et intercommunalités

Ressource en eau et changement climatique : solutions d'adaptation

Réalisé dans le cadre du projet LIFE Eau et Climat, il présente les enjeux liés au dérèglement climatique sur le bassin de la Vienne et propose des solutions pratiques sous forme de fiches action pour adapter les territoires au changement climatique.

<https://eptb-vienne.fr/lancement-du-guide-dadaptation-au-changement-climatique>

Comment mieux orienter les financements vers des usages vertueux de la ressource et la modernisation des réseaux ?

Si la sobriété est une partie de la réponse, pour y parvenir, les collectivités devront mobiliser un ensemble de leviers, recensés par une étude récente menée par l'Institut national des études territoriales et l'Agence France Locale.

<https://www.agence-france-locale.fr/actualite/face-a-la-rarefaction-de-la-ressource-en-eau-comment-orienter-les-financements-vers-un-usage-durable-de-la-ressource-lafl-publie-une-nouvelle-etude-avec-linet/>



ÉVÈNEMENTS

Évènements passés

27 juin 2024

Atelier « Construire une identité territoriale autour d'une démarche collective d'économies d'eau », Congrès de la FNCCR à Besançon (25)
Retrouvez les présentations d'Eau du Bassin Rennais et de Noréade, les régies du Siden-Sian sur notre [site](#).

Prochainement

11 septembre
2024

Atelier « Collectivités, acteurs du tourisme et grand public : mobiliser un territoire vers les économies d'eau », Carrefour des gestions globales de l'eau à Dijon (21)

Le Parc Naturel du Lubéron présentera ses actions multi-partenariales au cours de cet atelier.

Inscrivez-vous gratuitement avec le code **IDEALCGDE** sous ce [lien](#).



À venir !

La période de candidature aux Trophées des économies d'eau s'est clôturée le 1^{er} juillet.

Un grand merci à tous les participants !

Retrouvez la liste des lauréats ainsi que la date de la cérémonie de remise des Trophées sur notre site à partir du 3^{ème} trimestre 2024 et dans nos prochaines LA !